

ARCHITECTE
FABRE ARCHITECTURE
15, Allée de Sion
07200 AUBENAS
Tel : 04 75 88 59 62
Email : contact@fabre-architecture.com



ECONOMISTE
EUROMETRES BTP
Lieu dit le Champel
07200 ST SERNIN
Tel : 04 75 35 37 61
Email : contact@eurometresbtp.fr



BET FLUIDES
COSTE
NOVALPARC, Chemin des huguenots
26000 VALENCE
Tel : 04 75 43 42 23
Email : secretariat@cabinet-coste.com



BET STRUCTURE
BETEBAT
9, rue Bernardy BP 199
07204 AUBENAS
Tel : 04 75 93 34 80
Email : betebat07@orange.fr



MAITRE D'OUVRAGE:

COMMUNE DE VESSEAUX

2, Place de la mairie
07200 VESSEAUX

CONSTRUCTION DE L'ESPACE TERRITORIAL D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE SUR LA COMMUNE DE VESSEAUX

Lieu dit "L'Herma"
07200 - VESSEAUX

CCTP Lot N°02 MACONNERIE - GROS- OEUVRE



TAMPON ET SIGNATURE ENTREPRISE:

Sommaire

MACONNERIE - GROS-OEUVRE	4
1 DATE DE CREATION - Juin 2018	4
2 CCTP GROS OEUVRE	4
3 INSTALLATION DE CHANTIER	7
3.1 Installation chantier	7
4 OBSERVATION SUR ETUDES ET PLANS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	8
4.1 P.A.C - Plans d'Atelier et de Chantier	8
5 FOUILLES	9
5.1 Fouilles pour fondations	9
5.2 Remblais sous dallage portée	9
6 PLATEFORME SOUS BATIMENT	9
6.1 Revêtement géotextile	9
6.2 Remblaiement sous dallage portée	9
7 FONDATIONS	9
7.1 Fondations en Gros béton coulé directement en fouilles	9
7.2 Béton de gravillon armé hydrofuge coulé dans coffrages standards	10
8 DALLAGE PORTE ET PLANCHER SUR VIDE SANITAIRE	10
8.1 Couche de réglage en TV 0/30	10
8.2 Coffrage perdu biodégradable	10
8.3 Isolant sous dalle portée en panneaux de polystyrène expansé	11
8.4 Dallage portée	11
8.5 Plancher avec prédalles	11
8.6 Radier en béton de gravillon	12
8.7 Plus value pour finition lissée	12
8.8 Plus value pour finition balayé	12
8.9 Plus value finition désactivé	12
8.10 Réseau d'évacuation EU/EV	12
8.11 Siphon de cour en PVC	13
8.12 Socle béton anti-vibratile dans la chaufferie	13
9 MURS ENTERRES	14
9.1 Courettes anglaise en béton + grilles caillebotis	14
10 MURS BA	14
10.1 Murs en agglos béton creux	14
10.2 Murs en béton armé - Compris coffrages et armatures	14
11 PLANCHER BA	16
11.1 Isolation de plancher BA en fond de coffrage	16
11.2 Plancher avec prédalles et plancher dalle pleine	16
12 OUVRAGES BA	16
12.1 Béton de gravillon armé coffré	16
12.2 Seuil béton	18
13 ETANCHEITE ET DRAINAGE PERIPHERIQUE	18
13.1 Application d'un enduit d'étanchéité bitumineux	18
13.2 Isolation périmétrique contre soubassements	18
13.3 Drainage périphérique complet	18
14 MACONNERIE DE PIERRE	19
14.1 Murs en maçonnerie de pierres	19

Sommaire

15 LASURE SUR FACADES EN BETON	19
15.1 Lasure antigraffiti sur élévations BA	19
16 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES DOE	20
16.1 Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés	20
17 FIN	20

MACONNERIE - GROS-OEUVRE

1 **DATE DE CREATION - Juin 2018**

2 **CCTP GROS OEUVRE**

1 Documents de référence contractuels

Les ouvrages du présent lot seront réalisés dans les règles de l'art et répondrons à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants, Normes, DTU, CCTG, règles de calculs, avis techniques etc... en vigueur à ce jour, qui lui sont applicables et notamment :

13 - Fondations

- DTU 13.2 (P11-212) : Travaux de fondations profondes pour le bâtiment (septembre 1992) (novembre 1994)
- DTU 13.3 (P11-213) : Dallages - Conception, calcul et exécution (mars 2005) (mai 2007)
- Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés
- Partie 2 : cahier des clauses techniques des dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés
- Partie 3 : cahier des clauses techniques des dallages des maisons individuelles et leur garage
- DTU 13.11 (DTU P11-211) : Fondations superficielles (mars 1988) (juin 1997)
- DTU 13.12 (DTU P11-711) : Règles pour le calcul des fondations superficielles (novembre 1988)

14 - Cuvelage

- DTU 14.1 (P11-221) : (mai 2000) Travaux de bâtiment - Travaux de cuvelage

20 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs

- DTU 20.1 (P10-202) : (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs -
- DTU 20.12 (P10-203) : (septembre 1993) Gros oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
- DTU 20.13 (P10-204) : Cloisons en maçonnerie de petits éléments (octobre 2008)

21 - ouvrages en béton

- DTU 21 (NF P18-201) (mars 2004) : Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton -

22 - Grands panneaux nervurés

- DTU 22.1 (P10-210) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire (mai 1993) :

23 - Ouvrages en béton

- DTU 23.1 (NF P18-210) (mai 1993) : Murs en béton banché -
- NF DTU 23.2 (P19-201) (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton -
- NF DTU 23.3 (juin 2008) : Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton

26 - Enduits, liants hydrauliques

- DTU 26.1 : (avril 2008) Travaux d'enduits de mortiers
- DTU 26.2 (avril 2008) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

27 - Enduits projetés

- DTU 27.1 ((février 2004)) : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant
- DTU 27.2 (mars 1997) : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux

33 -Construction métallique

- DTU 33.2 (décembre 1996) : Tolérances dimensionnelles du gros oeuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux - Tolérances dimensionnelles en construction neuve

Dans le cas où une norme n'existe pas pour un matériau, l'entrepreneur doit présenter un certificat de conformité aux normes émanant d'un organisme agréé.

L'entrepreneur est contractuellement réputé parfaitement connaître les réglementations et les documents contractuels applicables aux travaux de son marché et avoir pris connaissance du rapport du bureau de contrôle et intégré dans ses prix les observations concernant son lot .

2 - Spécifications et prescriptions techniques particulières

TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Consistance des travaux

Sauf spécifications contraires explicites ci-après, toutes les fouilles à exécuter dans le cadre des travaux à la charge du présent lot s'entendent en terrain de toute nature, et quelles que soient les difficultés d'extraction.

L'entrepreneur aura pris soin avant de remettre son offre d'étudier le rapport de sondage de sol joint à la consultation et de comprendre dans ses prix toutes les sujétions qu'elles soient, nécessaires en fonction de la nature des terrains rencontrés, y compris la démolition par tous moyens de bancs de pierres, ou de roches, ou d'ouvrages de toute nature en maçonnerie, ou autres éventuellement rencontrés, ainsi que l'arrachage de toutes anciennes souches ou racines.

Dans le cas de fouilles au droit de constructions existantes, il pourra s'avérer nécessaire de réserver des talus de sécurité contre existants.

L'entrepreneur doit la construction de toutes les voies provisoires qui paraissent indispensables au bon fonctionnement du chantier et pour assurer la circulation publique. Il doit la démolition, ainsi que la remise en état du terrain et l'évacuation des gravois aux décharges appropriées. Ces travaux devront toutefois, avoir reçu l'agrément du Maître d'Oeuvre.

Définition des cotes et niveaux de terrassement

L'entrepreneur doit vérifier soigneusement toutes les cotes et niveaux portées sur les plans et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants. Au cas où cette vérification révélerait des erreurs ou omissions quantitatives ou qualitatives, des imprécisions ou insuffisances descriptives susceptibles de modifier ultérieurement l'offre initiale, l'entrepreneur doit en avvertir le maître d'œuvre afin que les corrections soient apportées avant la remise des plis

Exécution des fouilles

L'exécution comprend implicitement toutes sujétions nécessaires, emploi de pic, de la masse et pointerolle, du marteau-piqueur, etc. Tous les éléments rencontrés en fond de fouilles et susceptibles de constituer des points durs doivent être enlevés, de même que les poches et lentilles de nature plus compressible que l'ensemble du fond de fouilles doivent être purgées et remplacées par un sol de compressibilité sensiblement équivalent à celles du sol général.

Les prestations du présent lot comprennent suivant le cas tous mouvements de terre et manutentions nécessaires :

- pour mise en dépôt des terres devant être réutilisées

ou

- pour chargement des terres devant être enlevées.

Parois et fonds de fouilles

Pour assurer la stabilité des parois, celles-ci seront taillées avec fruit, degré d'inclinaison à définir en fonction de la nature du, ou des différents terrains rencontrés. Dans le cas où l'entrepreneur ne prendrait pas toutes les dispositions voulues à ce sujet, tous les frais entraînés par des éboulements éventuels lui seraient imputés.

Les fonds de fouilles seront dressés horizontalement suivant un plan, ou des plans successifs aux cotes du projet.

Eaux dans les fouilles

Sauf spécifications contraires explicites ci-après il est spécifié que dans le cas de présence d'eau, soit eaux de ruissellements extérieures ou eaux survenant par les parois ou par le fond, l'entrepreneur doit en assurer l'épuisement et l'évacuation et prendre toutes dispositions utiles sans que ces prestations puissent donner lieu à un supplément de prix.

Pour ce faire, l'entrepreneur prévoira en temps utile tous petits ouvrages provisoires, tels que saignées, rigoles, fossés, nécessaires pour permettre l'écoulement gravitaire des eaux.

En cas d'impossibilité d'écoulement gravitaire, il sera tenu d'assurer le pompage de ces eaux.

Ces dispositions sont à la charge de l'entrepreneur pendant toute la durée nécessaire.

Remblaiements

Tous les remblais à réaliser sont, sauf spécifications contraires expresses ci-après, exécutées avec des terres en provenance des fouilles.

Dans le cas où la nature des terres provenant des fouilles ne permettrait pas l'exécution des remblais dans les conditions fixées par le DTU, il appartient à l'entrepreneur d'amener des matériaux de remblais conformes.

Ces remblais ne doivent contenir ni motte, ni gazon, ni débris végétaux.

Ils sont exécutés par couches successives de 0,20 ou 0,30 m maximum, selon le cas. La densité sèche après compactage sera au moins égale à 95 % de la densité sèche pour chaque couche.

Préalablement à l'exécution de tous remblais, l'emprise devant être remblayée est soigneusement nettoyée et débarrassée de tous gravois, déchets, matières végétales, etc.

Le maître d'œuvre pourra demander à l'entrepreneur des essais de compactage qui seront entièrement à la charge de ce dernier.

Enlèvement des terres

Les transports des déblais pourront se faire par tous moyens, sous réserve du respect des dispositions de la réglementation

Les déblais devant être évacués hors du chantier sont transportés par l'entrepreneur à la décharge à toute distance, et il fera son affaire des autorisations, droits éventuels, etc.

Les déblais devant être utilisés ultérieurement en remblais seront mis en dépôt dans l'enceinte du chantier.

Avant la mise en dépôt, ces déblais devront être purgés de tous débris végétaux et autres matériaux inaptes au remblai. En cas d'éléments rocheux, ils devront être concassés afin que la dimension maximale des plus gros éléments soit inférieure à 0,15 m dans leur plus grande dimension.

Classification des terrains

Pour la classification des terrains, fait appel comme document de référence, l'art. 0.03 de l'ancien DTU 12, retiré de la liste officiel des DTU le 17 mai 2000

TRAVAUX DE MACONNERIE**Remise en état du terrain**

L'entrepreneur du présent lot a implicitement à sa charge la remise en état du terrain pour toutes les zones ayant été utilisées pour les installations de chantier, tant celles propres à son entreprise que celles de tous les corps d'état, ainsi que celles utilisées pour les installations communes.

Cette remise en état comprend tous les travaux nécessaires de dépose et de démolition de tous ouvrages, tant en élévation qu'en surface, ainsi que la démolition de tous les ouvrages enterrés, et l'enlèvement de tous les gravois.

Ces travaux de remise en état devront restituer un terrain absolument libre.

Ces travaux seront à exécuter à la demande du maître d'œuvre, soit en une seule fois, soit par phases successives, en fonction du déroulement du chantier et des interventions des VRD et des aménagements extérieurs.

Nettoyage des pneus des engins

Un poste d'eau est prévu pour le nettoyage des pneus des camions et engins à la sortie du chantier pour ne pas souiller les voies publiques et privées.

Consistance des travaux

Accès au chantier

L'entrepreneur doit la construction de toutes les voies provisoires qui paraissent indispensables au bon fonctionnement du chantier et pour assurer la circulation publique. Il doit la démolition, ainsi que la remise en état du terrain et l'évacuation des gravois aux décharges appropriées. Ces travaux devront toutefois, avoir reçu l'agrément du Maître d'Oeuvre

Fondations

Si la nature du terrain le rend nécessaire, les bétons de fondations devront être coulés au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Dans le cas de temps pluvieux, la couche mole de terre détrempée par les pluies devra être grattée et enlevée juste avant coulage du béton.

Dans tous les cas, les fonds de fouille devront être parfaitement propres avant coulage.

En cas de différents niveaux, les assises des ouvrages seront toujours horizontales, en gradins successifs et les ouvrages se relèveront avec au minimum la même section.

Les fondations en béton ordinaire sont coulées en principe en pleine fouille, ou éventuellement si les conditions d'exécution l'exigent, dans les boisages verticaux.

Pour les ouvrages de fondations en béton armé, le béton n'est jamais mis en place contre terre, mais toujours coulé sur une couche de propreté en fond de fouille

La couche de propreté sera coulée en béton ordinaire le dessus dressé horizontalement.

Maçonnerie

Toutes les maçonneries comportent toutes les feuillures aux dimensions voulues et aux emplacements indiqués nécessaires à la mise en place des ouvrages de menuiserie en bois, métalliques ou autres ouvrages.

L'exécution de tous rejangots, calfeutrements, bourrages, etc., au droit des ouvrages de menuiserie.

Elles comportent également toutes gaines, niches, trous etc., pour passage de tuyauteries et autres.

Dans le cas de construction avec couverture, le sommet des murs est arasé suivant le type et le profil de la couverture, soit lors du montage, soit après pose de la couverture selon le cas.

Forme - dallages - chapes

Lors de l'exécution des formes en béton et des chapes, l'entrepreneur doit :

- prévoir et réaliser tous les joints de dilatation et de fractionnement, conformément aux impératifs fixés par la réglementation en vigueur et sur les plans

Dans le cadre de l'exécution des sols et dallages, l'entrepreneur a implicitement à sa charge l'exécution de tous les travaux accessoires nécessaires, notamment :

- tous coffrages de seuils ou autres, toutes réservations, toutes arêtes droites ou arrondies, gorges, glacis, etc., toutes cornières d'arrêt ou de seuils, etc..

Escaliers

Les marches d'un même escalier ou d'une même volée doivent toujours avoir les mêmes hauteurs et les mêmes largeurs de giron, les tolérances admises étant de 3 %.

Fournitures et matériaux

- Matériaux traditionnels : ils répondent aux conditions et prescriptions des "Documents de référence contractuels" visés ci-avant.

L'ensemble des matériaux, matériels, employés pour la réalisation des structures de chaussée et des plantations devra provenir de carrières, gravières, usines, fournisseur agréés par le maître d'oeuvre

- Matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

Composition des bétons et mortiers

Bétons

La composition et la confection des bétons sont faites dans les conditions précisées aux règles en vigueur correspondantes, et conformément aux dispositions des règles de calcul pour ce qui est des bétons armés.

Les règles de calcul utiliser pour le dimensionnement des structures devront respecter les Eurocodes

La composition des bétons est définie suivant la norme correspondante en vue de satisfaire aux prescriptions concernant les résistances mécaniques prises en compte dans les calculs, tout en recherchant une bonne compacité et une faible fissurabilité. Pour les bétons en contact avec le terrain, le ciment à employer est capable de résister aux eaux éventuellement agressives, et à la nature chimique des terres.

L'entrepreneur reste responsable de la composition des bétons à mettre en oeuvre.

La quantité et la granulométrie des cailloux, graviers et sables ainsi que la nature et le dosage du ciment est à déterminer par l'entrepreneur en fonction :

- de la nature du béton à obtenir ;
- du mode de transport et de mise en oeuvre ;
- de la nature de l'ouvrage ;
- de la résistance exigée ;
- de la finition des parements.

Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi répond aux conditions et prescriptions de la réglementation en vigueur correspondante et aux recommandations et

prescription du fournisseur

Béton armé

Le béton pour béton armé et béton banché est obligatoirement de la qualité déterminée par les études techniques.

Cette prescription de qualité devra être strictement observée, et l'entrepreneur prendra les dispositions pour assurer les contrôles réguliers indépendamment des essais qui seront faits.

En cas de divergences, des essais complémentaires pourront être demandés à un organisme spécialisé agréé, aux frais et charges exclusifs de l'entrepreneur.

Les aciers pour armatures sont de caractéristiques répondant à la réglementation et aux normes en vigueur.

Ils sont exempts de toutes traces de graisse, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée.

Les armatures sont mises en place dans les coffrages d'une manière telle qu'elles puissent être parfaitement et complètement enrobées.

Les coffrages sont réalisés de façon à ne subir aucune déformation lors du coulage.

Les faces de coffrages devant être en contact avec le béton sont enduites d'un produit de décoffrage, choisi de manière à ne causer aucun désordre lors de l'application des enduits, peintures, etc., sur ces parements.

Pour tous les parements béton destinés à recevoir un enduit ou un revêtement posé au mortier, il est veillé à ce que le parement soit suffisamment rugueux pour permettre une parfaite adhérence du mortier. En cas de non-observation de cette prescription, l'entrepreneur en supportera toutes les conséquences éventuelles.

Mortiers

La confection des mortiers est faite dans les conditions précisées dans la réglementation en vigueur correspondantes

L'entrepreneur reste responsable de la composition des mortiers y compris dans les cas spéciaux consécutifs à des conditions particulières rencontrées ainsi que pour les matériaux pour lesquels le fabricant recommande un mortier particulier.

Enduits

Les spécifications ci-après s'appliquent à tous les enduits extérieurs et intérieurs au mortier de ciment, de chaux ou bâtard, ou en mortier "prêt à l'emploi".

Pour les enduits spéciaux tels que ceux en ciment-pierre ou autres, ainsi que pour les enduits teintés, les produits spéciaux entrant dans la composition de ces enduits devront être de provenance et de qualité à faire agréer par le maître d'œuvre.

Il est spécifié que l'incorporation dans les mortiers de produits étrangers tels que plastifiants, accélérateurs de prise, antigels, etc., est interdite, sauf autorisation expresse du maître d'œuvre.

Les enduits extérieurs quels qu'ils soient, doivent toujours assurer l'étanchéité parfaite des murs. À cet effet, il sera incorporé si nécessaire un produit hydrofuge de provenance agréée, plus particulièrement sur les murs exposés ouest et semi-ouest.

Les travaux d'enduits comprennent implicitement tous travaux accessoires nécessaires à la finition parfaite, notamment les arêtes droites ou arrondies, les gorges, les glacis, les calfeutrements de menuiseries et autres, les filets et chants, les raccords de bouchements et de scellements, etc., ainsi que tous renformis éventuellement nécessaires par suite d'un défaut de planéité des maçonneries.

Il est bien spécifié que l'entrepreneur est toujours responsable des compositions et dosages des enduits qu'il a réalisés.

3 Généralités

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'oeuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

3 INSTALLATION DE CHANTIER

3.1 Installation chantier

La prestation de l'entreprise comprendra :

Organisation et mise en place de l'installation de chantier pour toute la durée du chantier et pour l'ensemble des travaux de construction et d'aménagements extérieurs (VRD, Voiries, réseaux divers et Espaces Verts », le tout conformément aux règles d'hygiène et de sécurité et notamment tous dispositifs concernant la sécurité collective du chantier, se rapportant à ses propres ouvrages et interventions. Compris amenée du matériel, mobilier, mise en service de l'existant, entretien, nettoyage et replis à la fin des travaux.

Installation de chantier :

- Le plan d'installation du chantier,
- Installation et désinstallation des grues et engins de levage nécessaire,
- Les baraquements pour l'ensemble des entreprises, (vestiaires, sanitaires, salle de réunion, etc...) conformément aux règles en vigueur.
- Les branchements provisoires de toutes natures nécessaires au fonctionnement du matériel et à la bonne marche générale des travaux (raccordement en eau, énergie, tableau de chantier, etc...) à faire réaliser par les corps d'états compétents à la charge du présent lot,
- L'éclairage du chantier le cas échéant,
- La remise à son état d'origine du terrain mise à disposition pour les installations de chantier par le Maître d'Ouvrage,
- L'aménagement et l'entretien des pistes de chantier et des aires de stockage, compris toutes dispositions pour le transport du matériel à pied d'œuvre (règles concernant la circulation et le stationnement d'engins)
- Le double transport de ce matériel avec installation, déplacements éventuels et démontage après coup,
- Les frais imputables à l'application des prescriptions de toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène.

Panneau du permis de construire :

Etablissement du panneau d'affichage du permis de construire suivant les dispositions de l'article A 427 du Code de l'Urbanisme,

Exécution du panneau de chantier :

- Dès l'ouverture du chantier, l'entrepreneur titulaire du lot Gros-œuvre fait apposer le panneau de chantier répondant aux dispositions réglementaires,
- Le Maître d'œuvre remettra à l'entrepreneur le projet du panneau de chantier.

Seront mentionnés sur le panneau :

- l'indication du Maître d'Ouvrage et de ses représentants,
- les noms des architectes, des BET, du coordinateur chantier, du bureau de contrôle, du coordinateur S.P.S.
- les noms des entreprises avec indication du lieu de leur siège social,
- le nom et l'adresse de l'inspecteur du travail chargé du contrôle du chantier,
- Une perspective couleur du projet dans son environnement.

Compris tous supports nécessaires au panneau (exemple socles béton et ossature bois) - Dimensions du panneau 3.00 x ht 3.00 ml

Signalisation et sécurité (conformément à l'article R 324.1 du Code du Travail) :

- La signalisation provisoire réglementaire dans l'emprise du chantier et la signalisation des déviations provisoires de voies publiques et privées, y compris la signalisation lumineuse de chantier si nécessaire.
- Fourniture et mise en place de toutes les protections des usagers vis-à-vis des travaux.
- La mise en place des dispositifs de déviations des voitures et des piétons si nécessaire (bandes jaunes, barrières, panneaux de police amovibles, panneaux directionnels sur fonds jaunes).
- Panneaux portant l'inscription : « ATTENTION CHANTIER, SORTIE DE CAMIONS »
- Panneaux : « CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC »
- « PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE »

Implantation des bâtiments et repérages des réseaux :

- La reconnaissance des réseaux existants ainsi que la vérification altimétrique du projet.
 - La coordination des Travaux du présent lot avec la dépose et/ou le dévoiement de réseaux concédés.
 - Le repérage exact sur le terrain de l'emprise des ouvrages, le piquetage général de l'emprise des fouilles pour fondations avec l'indication des profondeurs à descendre aux divers points, la mise en place définitive des chaises d'implantation à environ 1,50 ml des fouilles précisant le tracé des rigoles, des tranchées ou des massifs, fourniture des chaises comprises.
 - Le piquetage général, les piquetages complémentaires, les piquages spéciaux des ouvrages enterrés, tous les sondages nécessaires à la mise en oeuvre du projet, les sondages complémentaires demandés par le maître d'oeuvre.
- Ce poste inclut aussi tous les contrôles de mise en oeuvre que peut demander le maître d'oeuvre (Essai de plaques, etc...).

Nettoyage en cours de chantier et pour toute la durée des travaux :

Au fur et à mesure de l'avancement, et pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra maintenir le chantier propre, exempts de gravats, d'accumulation de déchets de toutes natures, en assurant un nettoyage général du chantier, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, et en stockant et en évacuant les gravats et détritiques en décharges autorisées,

NOTA :

- Seront prises en compte dans l'offre toutes sujétions indiquées au PGC et au CCTC joints au dossier et non explicitement décrites ici.
- Descriptif non limitatif incluant toutes les prestations nécessaires au bon déroulement et à la parfaite sécurité des travaux dans le cadre des règles et normes en vigueur.
- Gestion du compte prorata par l'entrepreneur du présent lot.

Les installations de chantier achevées et le matériel de chantier amené à pied d'oeuvre, le prix sera réglé à l'entrepreneur à raison de :
60% après achèvement des installations et amenée à pied d'oeuvre du matériel.
40% après remise en état des lieux, le chantier terminé.

3.1 1 **Installation chantier**Localisation :

Installation générale pour toute la durée et pour l'ensemble des lots du chantier

4 **OBSERVATION SUR ETUDES ET PLANS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE**4.1 **P.A.C - Plans d'Atelier et de Chantier**

L'entrepreneur du présent lot doit la réalisation de toutes les études, plans de fabrication et note de calculs, plans d'atelier et de chantier (PAC) concernant la réalisation de l'ensemble des ouvrages de maçonnerie / Gros-oeuvre du présent lot,
L'entreprise devra également échanger avec les autres entrepreneurs sur les différentes réservations à prévoir, les limites de prestations, les passages de réseaux, etc... pour les inclure dans ses plans.

Seront également prévus dans ce poste :

- Ouvrages liés à l'installation de chantier (Fondations de grue)
- Plans complémentaires de ferrailage (nomenclature, façonnage des aciers, calepinage, quantité à commander)
- Plans complémentaires de réservations.

Pour rappel : La mission EXE reste à la charge de la maîtrise d'oeuvre.

4.1 1 **Plans d'Atelier et de Chantier à la charge de l'entreprise (P.A.C)**Localisation :

Pour l'ensemble des travaux du présent lot

5 FOUILLES**5.1 Fouilles pour fondations**

y compris toutes les banquettes utiles qui doivent être prévues et abattues après coup. tous les éléments rencontrés en fond de fouilles et susceptibles de constituer des points durs doivent être enlevés, de même que les poches et lentilles de nature plus compressible que l'ensemble du fond de fouilles doivent être purgées et remplacées par un sol de compressibilité sensiblement équivalent à celles du sol général. les fonds de fouilles seront compactés soigneusement après nivelage. toutes les faces dressées, blindage si nécessaire, tous détails et toutes sujétions suivant normes en vigueur à ce jour.

5.1.1 Fouilles en trous pour plots

en terrain naturel terre ou grave compacté.

NOTA : Les terres seront récupérées pour le remblaiement altimétrique sous dallage porté.

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

5.1.2 Fouilles en tranchées pour semelles filantes et bèches

en terrain naturel terre ou grave compacté

NOTA : Les terres seront récupérées pour le remblaiement altimétrique sous dallage porté.

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

5.2 Remblais sous dallage portée

Remblaiement sous dallage portée avec les terres issues des fouilles, triage, remise en place, réglage, roulage et toutes sujétions.

5.2.1 Remblaiement altimétrique sous dallage portée

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

6 PLATEFORME SOUS BATIMENT**6.1 Revêtement géotextile**

Géotextile en fibres de polypropylène aiguilleté, non tissé y compris fourniture et mise en place, tout recouvrement, toutes coupes, tous détail et toutes sujétions

6.1.1 Géotextile

[Localisation :](#)

[Radier BA 20cm](#)

6.2 Remblaiement sous dallage portée

Fourniture et mise en place de tout-venant d'apport, compacté par couches successives de 0,20 y compris réglage, dressement, nivellement et pilonnage, façon de pente, roulage et toutes sujétions
Compris réalisation de tous les essais à la plaque nécessaire.

6.2.1 Plateforme en tout-venant GN 0/80 mm sous bâtiment - Epaisseur 30 cm

[Localisation :](#)

[Radier BA 20cm](#)

7 FONDATIONS**7.1 Fondations en Gros béton coulé directement en fouilles**

Gros béton de gravillon suivant norme NF EN 206-1, coulé directement dans fouille y compris béton de propreté, tous détails et toutes sujétions.

7.1 1 Plots en Gros béton - Sections suivant plans structure[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.1 2 Semelles filantes en gros béton - Sections 50 x ht 50 cm**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.1 3 Bêches en gros béton sous radier - Sections 30 x ht 50 cm**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 Béton de gravillon armé hydrofuge coulé dans coffrages standards**

suivant norme en vigueur à ce jour y compris coffrages et armatures façonnées et mises en place dans les coffrages, coulage des bétons, tous détails et toutes sujétions.

Compris traitement par hydrofuge de masse des éléments de fondations.

7.2 1 Longrines BA sur semelle filante - Sections 20 xht 82 cm - HA 9.5 kg/ml[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 2 Longrines BA sur semelle filante - Sections 30 xht 82 cm - HA 14 kg/ml**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 3 Longrines BA - Sections 20 xht 82 cm - HA 135 kg/m3**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 4 Longrines BA - Sections 25 xht 82 cm - HA 135 kg/m3**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 5 Longrines BA - Sections 30 xht 82 cm - HA 135 kg/m3**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**7.2 6 Longrines BA - Sections 50 xht 82 cm - HA 135 kg/m3**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**8 DALLAGE PORTE ET PLANCHER SUR VIDE SANITAIRE****8.1 Couche de réglage en TV 0/30**

Réalisation d'un réglage fin en concassé d'apport de granulométrie 0/31.5mm, sur une épaisseur moyenne de 5 à 10 cm, après la réalisation des fondations et le passage des réseaux.

8.1 1 Réglage fin en TV 0/30 après réalisation des fondations et passage des réseaux - Epaisseur 5 à 10 cm[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Dallage porté BA 20cm](#)[Radier BA 20cm](#)**8.2 Coffrage perdu biodégradable**

Fourniture et pose de coffrage perdu biodégradable sous dalle portée, comprenant :

La mise en place d'un film polyéthylène en sous-face, à dérouler au sol y compris remonté sur les côtés des panneaux et scotche,
La mise en place des panneaux de carton en nid d'abeilles du type BIOCOFRA VS ou PLAKASOL ou équivalent,
Le recouvrement de l'ensemble par un nouveau film polyéthylène déroulé en surface permettant de rendre le coffrage perdu étanche,
Compris installation des tubes PVC ou goulottes d'injection d'eau (1 pour 25 m2 environs) en perforant le carton.

Nota : Calcul et épaisseur du coffrage perdu a déterminer par l'entrepreneur du présent lot en fonction des étude de sol.

L'ensemble comprenant un ouvrage complet en fourniture et pose, tous accessoires, dimensionnement, tuyaux, réseaux de drainages ci-nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

8.2 1 Coffrage perdu en carton alvéolés biodégradable[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Dallage porté BA 20cm](#)**8.3 Isolant sous dalle portée en panneaux de polystyrène expansé**

Isolant sous dallage portée en panneaux de polystyrène expansé gris du type Knauf XTherm Dalle Portée Rc30 de chez KNAUF ou équivalent, compris film polyane, bande périphérique isolante pour rupteur thermique, toutes coupes, déchets, toutes fournitures et pose, transport, tous détails et toutes sujétions suivant normes en vigueur à ce jour et recommandations du fabricant.

NOTA : Compris vis Knauf spiradal permettant de maintenir l'isolant sous le dallage.

8.3 1 Isolation sous dallage porté BA - Epaisseur 160 mm - R = 5.00 m².K/WEpaisseur isolant : **160 mm**Résistance thermique : **5.00 m².K/W**Réaction au Feu : **A1 - Incombustible**[Localisation :](#)[Dallage porté BA 20cm](#)**8.4 Dallage portée**

Fourniture et mise en oeuvre de dallage portée en béton armé, parfaitement surfacé et comprenant :

Coffrage de rive,

Film polyane 200 microns compris recouvrements,

Acier TS et HA suivant étude structure, compris recouvrement,

Liaisonné aux longrines, assurant le liaisonnement bidirectionnel des fondations sous séisme,

Coulage et mise en place du béton, vibration débulage,

Joints de dilatation,

Joint de rupture périphérique,

Joint délimitant les surfaces tous les 25 m²,

Compris tous détails et toutes sujétions de réalisation et de mise en oeuvre conformément aux normes et DTU 13.3 en vigueur.

8.4 1 Dallage portée BA - Epaisseur 20 cm - Armatures 15 kg/m²[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Dallage porté BA 20cm](#)**8.4 2 Plus-value redan pour changement de niveau des dallages - HA 8 kg/ml**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)**8.5 Plancher avec prédalles**

en béton de gravillon, suivant la norme NF EN206-1, y compris coffrage horizontal et armatures façonnées et mises en place dans les coffrages, coffrage d'épaisseur, étaielement, armatures de renfort, chapeaux, treillis soudé, étaielement, enchevêtrement, réservations, renfort, chevêtres, tous coffrages, façon de pente sur l'extérieur sur terrasse, tous détails et toutes sujétions
Mesuré dans oeuvre

8.5 1 Plancher prédalles + béton - Epaisseur 22 cm - Ratio d'acier complémentaire 5.5 Kg/m²[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Plancher prédalles](#)**8.5 2 Plancher prédalles isolées 16cm + béton - Epaisseur 16+22 cm - Ratio d'acier complémentaire 5.5 Kg/m² - R=5.00 m².K/W**

Compris isolation polystyrène collé en sous-face de prédalle directement en usine chez le fabricant.

Epaisseur isolant : **160 mm**Résistance thermique : **5.00 m².K/W**Réaction au Feu : **A1 - Incombustible**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Plancher prédalles](#)

8.5.3 Plus-value pour armatures de chaînage de plancher - Ratio d'acier 4 kg/ml[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Plancher prédalles](#)**8.6 Radier en béton de gravillon**

suivant norme NF EN 206-1 parfaitement dressé et lissé comprenant :

Treillis soudé compris recouvrement

Armatures de renfort

Coffrage d'épaisseur

Incorporation d'un produit hydrofuge genre SIKACIM ou équivalent

La surface parfaitement dressée et lissée

tous détails et toutes sujétions.

8.6.1 Radier en béton armé hydrofuge - Epaisseur 20 cm - Ratio d'acier 12.5 kg/m2[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Radier BA 20cm](#)**8.6.2 Plus-value pour chaînage périphérique de radier - Sections 20 x 20cm - Ratio d'acier 5.5 kg/ml**[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Bêche BA 30 x ht 50 cm](#)**8.7 Plus value pour finition lissée**

Plus value chape refluee parfaitement lissée à l'hélicoptère y compris tous détails et toutes sujétions.

8.7.1 Plus-value pour finition lissée à l'hélicoptère[Localisation :](#)[Suivant plans structure](#)[Plancher prédalles](#)[Radier BA 20cm](#)**8.8 Plus value pour finition balayé**

La finition béton balayée est obtenu par réalisation d'un balayage manuel de la surface avant la prise définitive du béton.

8.8.1 Plus value finition balayé[Localisation :](#)[Abri couvert au Sud](#)[Parvis d'entrée](#)[Terrasse de la salle](#)**8.9 Plus value finition désactivé**

La finition béton désactivé est obtenu par application du désactivant par pulvérisation immédiate après lissage,

Lavage pour élimination de la laitance superficielle du revêtement à l'aide d'une machine à haute pression d'eau (100 bars minimum),

Rinçage sans pression.

8.9.1 Plus value pour finition désactivé[Localisation :](#)[Parvis d'entrée](#)**8.10 Réseau d'évacuation EU/EV****8.10.1 Fouilles en tranchées pour réseaux EU/EV**

Réalisation des fouilles en tranchées, exécutées à l'engin mécanique dans terrain ordinaire terre ou gravier, compris lit de sable + enrobage en sablon + grillage avertisseur + remblai en tout-venant.

Les terres excédentaires sont chargées et enlevées aux décharges, y compris tous détails et toutes sujétions.

8.10.1 1 Fouilles en tranchées pour réseau EU/EV - Sections 0.40 x ht 0.60 mlLocalisation :*Suivant plans réseaux Fluides***8.10.1 2 Plus-value pour tranchées d'accès au droit des réseaux EU/EV - Sections 0.80 x ht 1.30 ml****Nota : Les tranchées devront permettre le passage d'homme pour le contrôle des réseaux dans le vide sanitaire.**Localisation :*Suivant plans réseaux Fluides***8.10.2 Tuyaux d'évacuation des EU/EV en PVC**

Fourniture et pose de tuyaux d'évacuations des EU/EV en PVC, compris collage, chanfreinage, coupes, lit de sable, réglage des pentes, tous détails et toutes sujétions, les accessoires tels que tés, coudes, culottes seront implicitement inclus.

Tous les réseaux d'évacuation devront être séparatifs,

La pente minimum des réseaux devra respecter 2cm / mètre linéaire au minimum,

NOTA : L'entrepreneur du présent lot devra vérifier la compatibilité du fil d'eau de sortie avec les réseaux disponibles mise en place par le lot VRD.**8.10.2 1 Tuyau PVC Ø 100 mm en tranchée EU / EV**Localisation :*Suivant plans réseaux Fluides***8.10.2 2 Tuyau PVC Ø 125 mm en tranchée EU / EV**Localisation :*Suivant plans réseaux Fluides***8.10.3 Inspection caméra des réseaux EU/EV**

Réalisation d'une inspection caméra des réseaux EU/EV sous plancher, par passage de caméra dans l'ensemble des canalisations afin de s'assurer que celles-ci ne soient pas bouchées par des déchets de chantier ou autres.

Cette inspection sera obligatoire pour la réception des ouvrages qui devra être faite obligatoirement en présence du maçon et du plombier.

8.10.3 1 Inspection caméra des réseaux EU/EVLocalisation :*Suivant plans réseaux Fluides***8.11 Siphon de cour en PVC**

Fourniture et pose d'un siphon de cour en PVC à encastrer dans le dallage et comprenant :

Un siphon en PVC injecté, avec un corps rigide à sceller, avec platine carrée et sortie verticale ou horizontale,

Une grille amovible renforcée solidaire de la cloche,

Section : 200 x 200 mm

Diamètre grille : 182 mm

Garde-d'eau : 36 mm

Diamètre de sortie : mâle 80mm / femelle 90mm

Couleur : Gris clair

Référence proposée : Type NICOLL ou équivalent

Compris tous accessoires, tous détails et toutes sujétions de parfaite mise en oeuvre, affleurant au dallage, raccordement sur tuyau d'évacuation, joint, collage.

8.11 1 Siphon de cour en PVC - Sections 200x200 mmLocalisation :*Suivant plans architecte et fluides***8.12 Socle béton anti-vibratile dans la chaufferie**

Réalisation de socle en béton armé avec intégration d'un revêtement anti-vibratile et comprenant :

- Des plaques d'isolants phoniques anti-vibratiles composées de granulats de caoutchouc associés à un liant de résine polyuréthane, du type DILATSOL de chez SOFRAPEL ou équivalent, épaisseur 50 mm, pose collée au mastic-colle,

- Désolidarisation et protection par mise en place d'un film polyane avant le coulage,

- Le coulage du béton y compris ferrailage, coffrages pour parements courants, le dessus étant surfacé avec soin et les arêtes légèrement chanfreinées.

Compris tous détails et toutes sujétions de fourniture et mise en oeuvre.

8.12 1 **Socle béton anti-vibratile dans la chaufferie - Dimensions 50 x 50 cm**Localisation :*Suivant plans architecte et fluides***9 MURS ENTERRES**9.1 **Courettes anglaise en béton + grilles caillebotis**

Réalisation de courette anglaise comprenant les fouilles, épandage des terres, dressement des parois et du fond, radier et parois béton, enduit ciment, feuillure, grille caillebotis métallique avec glacis au pourtour, tous détails et toutes sujétions.

OU

Courette préfabriquée en composite armé de fibres de verre.

Compris grille anti-rongeur au niveau du vide sanitaire.

NOTA : La grille caillebotis sera classée B125 avec une résistance de 20 kN (par section de 200x200mm)9.1 1 **Courette anglaise pour ventilation du vide-sanitaire - Dimensions 0.80 x 0.40 x ht 1.00 ml**Localisation :*En périphérie du bâtiment pour ventilation du vide-sanitaire - Suivant étude structure et plans architecte*9.1 2 **Courette anglaise d'accès au vide-sanitaire avec trappe d'accès métallique verrouillable - Dimensions 0.80 x 0.80 x ht 1.30 ml**

Compris fourniture et pose de la trappe d'accès verrouillable compris dans le prix unitaire du poste.

Localisation :*En périphérie du bâtiment pour accès au vide-sanitaire - Suivant étude structure et plans architecte***10 MURS BA**10.1 **Murs en agglos béton creux**

hourdés au mortier de ciment suivant normes en vigueur à ce jour et rejointoiement soigné sur les 2 faces pour être laisser brut apparent, y compris tous éléments en béton armé formant raidisseurs verticaux, horizontaux et rampants sous toitures, chainages d'angles, tous coffrages et armatures à la charge de l'entreprise.

Observations :

Espacement maximum des raidisseurs verticaux de 5.00 ml à respecter

Chainage intermédiaire à 4.00 ml de hauteur maximum

Chainage sous toiture + scellement sur pannes.

10.1 1 **Murs en agglos béton creux 3 avlées - Epaisseur 20 cm**Localisation :*Suivant plans architecte*10.2 **Murs en béton armé - Compris coffrages et armatures**

Réalisation de murs en béton armé de gravillons, dosage suivant étude structure, compris coffrages et armatures, armatures de renforts verticaux et horizontaux, tous détails et toutes sujétions conformément aux normes et règles en vigueur.

Compris toutes sujétions de réservations de passages, saignées, feuillures à la demande pour les menuiseries, regarnissage soigné des réservations après coup.

La finition des parements devra être soignée, net de décoffrage, uniformes, homogènes, vide de cailloux ou de zones sableuses, balèvres affleurées et meulées, arêtes, feuillures et cueillis rectifiées et dressées, bouchage des trous et nettoyage.

10.2 1 **Murs BA intérieur - Epaisseur 20 cm - Ratio d'acier 7.5 kg/m2****NOTA :****Compris raidisseurs d'ouvertures RF dosé à 3.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.****Compris raidisseurs verticaux RV dosé à 6.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.**Localisation :*Suivant plans structure*10.2 2 **Murs BA extérieur - Epaisseur 20 cm - Ratio d'acier 5.5 kg/m2****NOTA :****Compris raidisseurs d'ouvertures RF dosé à 3.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.**

Compris raidisseurs verticaux RV dosé à 6.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 3 **Murs BA extérieur - Epaisseur 20 cm - Ratio d'acier 10.5 kg/m2**

NOTA :

Compris raidisseurs d'ouvertures RF dosé à 3.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Compris raidisseurs verticaux RV dosé à 6.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 4 **Murs BA renforcés - Epaisseur 25 cm - Ratio d'acier 10.5 kg/m2**

NOTA :

Compris raidisseurs d'ouvertures RF dosé à 3.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Compris raidisseurs verticaux RV dosé à 6.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 5 **Murs BA - Epaisseur 30 cm - Ratio d'acier 10.5 kg/m2**

NOTA :

Compris raidisseurs d'ouvertures RF dosé à 3.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Compris raidisseurs verticaux RV dosé à 6.5 kg/ml suivant plans d'étude structure compris dans le prix unitaire du mur BA.

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 6 **Plus-value pour armatures de chaînage haut/bas de pente - Ratio d'acier 3.5 kg/ml**

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 7 **Plus-value pour armatures de chaînage rampant - Ratio d'acier 2.5 kg/ml**

Localisation :

Suivant plans structure

10.2 8 **Plus-value pour parement brut de décoffrage - Finition très soignée coffrage C5**

Plus-value pour parement brut de décoffrage comprenant :

Les coffrages en backéliné ou métallique avec emploi de banches neuves,

L'obtention des parements type C5 suivant DTU n°21, très soignés, parfaitement lisses, vides de cailloux, présentant partout le même aspect et destinés à rester brut,

Etendue maximale des nuages de bulles inférieur 2%

Rappel concernant le niveau de qualité attendu sur les parements béton destinés à être conservé brut :

Béton :

Une attention particulière sera apportée au coulage du béton pour éviter toutes poches de granulats, vide d'air, etc..

L'apparence du béton sera uniforme en couleur, ce qui nécessitera de prévoir des traitements afin d'éviter les taches et rayures.

Les agrégats et matériaux ajoutés au ciment devront parvenir du même endroit et ce du début jusqu'à la fin des travaux concernant l'ensemble de ces ouvrages.

En aucun cas le béton ne sera ragré.

Les surfaces béton seront nettoyées à l'eau propre.

Coffrages :

Les éléments de coffrage en contact avec le béton seront en contreplaqué et traités par un produit permettant un décoffrage parfait des ouvrages.

Les huiles de décoffrage ne devront laisser aucunes traces après nettoyage de la surface.

L'emplacement des trous de banches et joints creux au droit des reprises de bétonnage devront respecter soigneusement le calepinage de l'architecte.

Mode de métré : Au m2 de parements concernant uniquement la face destinée à rester brut - vides non déduit

Localisation :

Suivant plans architecte

11 PLANCHER BA**11.1 Isolation de plancher BA en fond de coffrage**

Fourniture et mise en oeuvre de panneaux isolant en fond de coffrage composé de panneaux de laine de roche, rigide, mono densité, non revêtu, compris coupes, déchets, tous détails et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant normes et recommandations du fabricant.

Référence proposée : du type ROCKFEU COFFRAGE de chez ROCKWOOL ou techniquement équivalent,

11.1.1 Isolation sous dalle BA - Epaisseur 120 mm - R = 3.00 m².K/W

Epaisseur isolant : **120 mm**

Résistance thermique : **3.00 m².K/W**

Réaction au Feu : **A1 - Incombustible**

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

11.2 Plancher avec prédalles et plancher dalle pleine

en béton de gravillon, suivant la norme NF EN206-1, y compris coffrage horizontal et armatures façonnées et mises en place dans les coffrages, coffrage d'épaisseur, étaielement, armatures de renfort, chapeaux, treillis soudé, étaielement, enchevêtrement, réservations, renfort, chevêtres, tous coffrages, façon de pente sur l'extérieur sur terrasse, tous détails et toutes sujétions
Mesuré dans oeuvre

11.2.1 Plancher BA - Epaisseur 23 cm - Ratio d'acier 21 Kg/m²

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

11.2.2 Plancher prédalles isolée 12cm + béton - Epaisseur 12+23 cm - Ratio d'acier complémentaire 5.5 Kg/m² - R=3.00 m².K/W

Compris isolation polystyrène collé en sous-face de prédalle directement en usine chez le fabricant.

Epaisseur isolant : **120 mm**

Résistance thermique : **3.00 m².K/W**

Réaction au Feu : **A1 - Incombustible**

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

11.2.3 Plancher prédalles isolées 12cm + béton - Epaisseur 12+20 cm - Ratio d'acier complémentaire 5.5 Kg/m² - R=3.00 m².K/W

Compris isolation polystyrène collé en sous-face de prédalle directement en usine chez le fabricant.

Epaisseur isolant : **120 mm**

Résistance thermique : **3.00 m².K/W**

Réaction au Feu : **A1 - Incombustible**

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

11.2.4 Casquette béton armé - Epaisseur 20 cm - Ratio d'acier 16 kg/m²

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

11.2.5 Plus-value pour armatures de chaînage de plancher - Ratio d'acier 4 kg/ml

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

12 OUVRAGES BA**12.1 Béton de gravillon armé coffré**

suivant réglementation en vigueur à ce jour y compris coffrage et armatures façonnées et mises en place dans les coffrages. Tous détails et toutes sujétions.

Suivant étude BA

- 12.1 1 **Linteaux BA - Sections 20 x ht 30 cm - Ratio d'acier 10.5 Kg/ml**
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 2 **Linteaux BA - Sections 30 x ht 30 cm - Ratio d'acier 10.5 Kg/ml**
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 3 **Linteaux BA - Sections 20 x ht 40 cm - Ratio d'acier 16 Kg/ml**
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 4 **Linteaux BA - Sections 30 x ht 40 cm - Ratio d'acier 16 Kg/ml**
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 5 **Poutre BA - Sections 20 x ht 42/43 cm - HA 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 6 **Poutre BA - Sections 20 x ht 50 cm - HA 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 7 **Poutre/linteaux BA - Sections 25 x ht 120 cm - Ratio d'acier 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 8 **Poutre/linteaux BA - Sections 20 x ht 70 cm - Ratio d'acier 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 9 **Poutre BA - Sections 20 x ht 86 cm - Ratio d'acier 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 10 **Poteaux BA - HA 220 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 11 **Poutre BA - Sections 20 x ht 140 cm - Ratio d'acier 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure
- 12.1 12 **Poutre BA - Sections 25 x ht 134 cm - Ratio d'acier 160 kg/m3**
Armatures suivant étude BA
[Localisation :](#)
Suivant plans structure

12.1 13 Acrotère BA - Sections 20 x ht 62 cm - Ratio d'acier HA 80 kg/m3 - Finition brut de décoffrage

NOTA : Coffrages soignés classe C5 pour finition brut de décoffrage compris dans le prix unitaire des acrotères.

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

12.1 14 Acrotère BA - Sections 20 x ht 75 cm - Ratio d'acier HA 80 kg/m3 - Finition brut de décoffrage

NOTA : Coffrages soignés classe C5 pour finition brut de décoffrage compris dans le prix unitaire des acrotères.

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

12.1 15 Courette anglaise en BA - Section 60 x 30 x ht 0.60 ml

Compris grille caillebotis.

12.1 16 Banquette BA - Ratio d'acier suivant étude structure - Finition brut de décoffrage

NOTA : Coffrages soignés classe C5 pour finition brut de décoffrage compris dans le prix unitaire des acrotères.

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure](#)

12.2 Seuil béton

Seuil béton dans l'épaisseur des murs compris coffrage d'épaisseur, chape lissée ou bouchardée sur le dessus et arête ciselée, y compris tous détails et toutes sujétions.

12.2 1 Seuil de porte en béton

[Localisation :](#)

[Suivant plans structure et architecte](#)

13 ETANCHEITE ET DRAINAGE PERIPHERIQUE**13.1 Application d'un enduit d'étanchéité bitumineux**

Fourniture et mise en place d'une protection des parois enterrées comprenant un dépoussiérage du support par brossage à sec et la réalisation de deux couches croisées d'enduit d'imperméabilisation des fondations à base de brai de pétrole, compris toutes sujétions de mise en oeuvre suivant spécification du fabricant.

Référence proposée : Type IGOL FONDATION de chez SIKA ou techniquement équivalent,

13.1 1 Enduit d'étanchéité bitumineux sur parois enterrées

[Localisation :](#)

[Sur longrines et soubassement BA](#)

13.2 Isolation périmétrique contre soubassements

Fourniture et pose d'un isolant en polystyrène extrudé (XPS) feuilluré sur deux côtés de couleur bleue, avec une face rainurée revêtue d'un non-tissé pour le drainage des eaux de pluie.

Compris tous détails et toutes sujétions de mise en oeuvre sur les soubassements en béton armé.

Référence proposée : Type Périmate DI-A de chez ISOVER ou techniquement équivalent,

13.2 1 Isolation des soubassements type Périmate DI-A ou équivalent - Epaisseur 60mm - R = 1.80 m2.K/W

Epaisseur isolant : **60 mm**

Résistance thermique : **1.80 m2.K/W**

[Localisation :](#)

[Suivant plans architecte](#)

13.3 Drainage périphérique complet

Comprenant la réalisation complete de l'ouvrage :

- Fouille en tranchée en pied de bâtiment,

- Cunette maçonnée coulé directement en fond de fouille avec façon de pente permettant de recevoir les tuyaux,
- La couche de protection drainante type DELTA MS DRAIN fixée mécaniquement sur la maçonnerie, compris recouvrement des cunettes, solins en tête.
- Les tuyaux PVC Ø100mm percé et raccordé sur regards, avec réglage des pentes, coudes, raccords,
- Les regards de visites à chaque intersections 40 x 40 cm,
- Le remblaiement en matériaux filtrants (Gravier cru) entouré d'un bidim,

Compris toutes fourniture et pose, tous accessoires et raccordement sur réseau EP à proximité.

13.3 1 Drain périphérique complet

[Localisation :](#)

Suivant plans architecte

14 MACONNERIE DE PIERRE

14.1 Murs en maçonnerie de pierres

Réalisation de murs en maçonnerie de pierres taillées et jointoyées comprenant :

- Les plans de calepinages des murs en pierres avec les dimensions moyennes des blocs, la largeur des joints, les couleurs et nuances des pierres, la finition du parement, devront obligatoirement être validés par l'architecte avant toute commande, avec fourniture de plusieurs échantillons taillés ci-nécessaire.
- L'achat des pierres issues de carrière ardéchoise,
- Le chargement et la livraison sur le chantier,
- La taille des pierres directement sur place à l'avancement,
- Le scellement des pierres au mortier de chaux,
- Le jointoiement complet des murs en pierres au mortier de chaux.
- L'évacuation de tous les gravois résultant de la taille des pierres en décharges autorisées.

L'ensemble comprenant un ouvrage complet en fourniture et pose, tailles, jointoiements, finitions.

14.1 1 Mur en maçonnerie de pierres taillées

Nota :

Les pierres devront obligatoirement provenir de carrière ardéchoise.

L'entrepreneur du présent lot précisera dans son mémoire technique la nature et les caractéristiques techniques des pierres proposées ainsi que leur provenance (carrière)

Il pourra joindre dans son mémoire des exemples de réalisation similaire intégrant ses pierres (photos)

[Localisation :](#)

Suivant plans architecte

15 LASURE SUR FACADES EN BETON

15.1 Lasure antigraffiti sur élévations BA

Réalisation d'une lasure de protection antigraffiti à base de résine polyuréthane en phase aqueuse et mise en oeuvre sur un support neuf et comprenant :

- Nettoyage du support, conformément aux DTU et exigence du fabricant,
- Reprise des défauts d'aspect grossier (colmatage des microfissures, reprise des cavités et gratons...) pour l'ensemble des façades BA,
- Reprise complémentaires d'aspect soignée (suppression des bullages et dressage des angles) pour l'ensemble des façades BA,
- Application d'une couche d'impression adapté au support,
- Application de deux couches de lasure mat à base de résine polyuréthane en phase aqueuse,
- Compris toutes protections, tous détails et toutes sujétions de parfaite mise en oeuvre.
- Echafaudage : implicitement inclus dans le prix unitaire.

Caractéristique technique :

Support : support neuf en béton armé banché, finition parement soignée brut de décoffrage,

Finition et aspect de la peinture : Aspect mat velouté

Coloris : au choix du maître d'ouvrage et/ou du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant

Références qualitatives proposées :

- PARAGRAF EVOLUTION VERNIS MAT de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.

15.1 1 Lasure antigraffiti incolore

[Localisation :](#)

Suivant plans architecte

15.1 2 Lasure antigriffiti - Teinté Rouge

Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Localisation :

Suivant plans architecte

16 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES DOE**16.1 Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés**

L'entreprise, à la réception de tous ses travaux, remettra un dossier intitulé DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE) comprenant notamment ;

- Les plans d'ensemble et de détails de ses ouvrages.
- Les schémas généraux et particuliers conformes à l'exécution.
- Les pièces contractuelles utiles à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages.
- La dénomination des produits, matériaux et matériels mis en oeuvre.
- Les marques, type, nom et adresse des fabricants.

Composition du D.O.E

Un Dossier des Ouvrages Exécutés sera fourni par chaque entrepreneur (conformément à l'article 40 du C.C.A.G applicables aux marchés publics) même si non précisé dans leur pièce écrite et comprendra les documents ci-après (liste non exhaustive). Il devra également respecter la charte du département ci-annexée.

Le dossier DOE sera remis en 5 exemplaires, dont un sous fichier informatique sur CD-ROM.

Avant la production des 5 dossiers, un exemplaire sera transmis à la maîtrise d'oeuvre pour validation.

Le DOE sera décomposé en 3 sous dossier :

A- Le dossier de recollement :

- La maîtrise d'oeuvre fournissant les plans d'exécution, ce dossier comprend les plans de fabrication de l'entrepreneur, les notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, etc.
- L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention "Document conforme à l'exécution" dans le cartouche.

B - Le dossier des matériaux et essais comprenant :

- Les fiches techniques des matériels et matériaux
- Leurs PV de toute nature (classement au feu, PV CF, etc) y compris nouvelle réglementation européenne
- Les procédures d'agrément particulières (ATEX si variante proposée par l'entreprise)
- Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel,...)
- Les certificats de qualité de mise en oeuvre éventuels
- Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôle
- Les rapports de formation des utilisateurs éventuels

C - Le dossier de maintenance comprenant :

- Les notices de fonctionnement
- Les notices de nettoyage et d'entretien des matériaux
- Les prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en oeuvre (en langue française)

Présentation du DOE

L'ensemble des dossiers sera envoyé à la maîtrise d'oeuvre (aucun document ne sera diffusé directement à la maîtrise d'ouvrage). Tous les dossiers doivent être complets ou seront automatiquement refoulés.

Chaque dossier sera présenté sous forme de classeur comprenant :

- Le cartouche de l'affaire collé sur le classeur
- La liste des pièces contenues dans le classeur avec le sommaire général et le sommaire détaillé du classeur
- Le numéro et le nom du lot concerné
- Tous les supports informatiques seront accompagnés par un sommaire détaillé mettant en relation le nom du fichier et le libellé en clair du cartouche.
- Les dossiers D.I.U.O et S.S.I. seront définis et gérés respectivement par le coordonnateur SPS.
- Ils seront constitués sous les mêmes formes que le dossier DOE et regroupés dans des classeurs de couleurs différentes.

16.1 1 Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés

Localisation :

Pour l'ensemble des travaux du présent lot

17 FIN

Lot N°02 MACONNERIE - GROS-OEUVRE

CONSTRUCTION DE L'ESPACE TERRITORIAL D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE SUR LA COMMUNE DE VESSEUX
07200 VESSEUX

MAITRE D'OUVRAGE: COMMUNE DE VESSEUX

DCE Ind 1

